



CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 23 janvier 2025

Responsable de service :
Sylvie Brecl

DÉLIBÉRATION N° 02

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Nadine NIVAULT, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laëtizia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Alain MORLIER donne procuration à M. Thierry LAMBERT
M. Jonathan COULANDREAU donne procuration à M. Pierre CUCHET
Mme Frédérique COSTANTINI donne procuration à M. Camille LAGRANGE
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. Dominique GAUDIN
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Patrick ROBIN
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à M. le Maire
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation	15/01/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

02. Présentation des décisions du Maire

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Municipal à déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°03 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

N° de la décision	Objet de la décision (précis)
59_2024	Attribution de concessions cimetières
61_2024	Attribution du marché voirie Eiffage
62_2024	Attribution marché livraison repas
65-2024	Attribution marchés maintenance portes automatiques
66_2024	Création jeux PMR
67_2024	Attribution du marché fourniture et livraison en liaison froide
68_2024	Avenant 1 au marché assurance risques statutaires
69_2024	Avenant 2 au marché de travaux de réalisation d'un jardin à la française dans le parc Jean Macé
70_2024	Avenant 3 au marché mise aux normes incendie Ecole La Courbe
71_2024	Attribution du marché renouvellement assurance de la flotte automobile
72_2024	Exercice du droit de préemption - parcelle cadastrée BL 41 SAMZUN
73_2024	Concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire de La Courbe : Désignation du lauréat
75_2024	Abroge et remplace la décision 55/2024 - marché magazine municipal
76_2024	Abroge et remplace la décision 27/2024 - marché gestion des accès
01_2025	Avenant n°1 du lot 2 du marché d'aménagement de la salle multi activités de la ludothèque
02_2025	Avenant n°1 au marché restauration des parements de l'église
03_2025	Attribution du marché de fournitures et services pour la prestation de conception, fourniture, conditionnement et livraison de tickets restaurants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à :

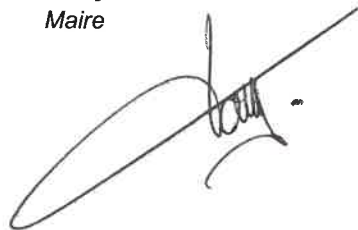
- L'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte des décisions mentionnées dans le tableau ci-dessus

Annexe n°03 : Décisions du Maire

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire




Marie-Christine Millaud
Secrétaire de séance



Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.